



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 077

Le lundi 23 octobre 2023

Président : M. Ali Ehsassi



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 23 octobre 2023

• (1110)

[Traduction]

Le président (M. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion numéro 77 du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui est publique et se déroule en format hybride, conformément au Règlement, ce qui veut dire que les membres peuvent y assister en personne dans la salle ou à distance par l'application Zoom.

J'ai quelques commentaires à faire à l'intention des membres et des témoins.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et je vous demanderais d'activer la sourdine quand vous ne parlez pas. Pour les gens dans la salle, votre micro est contrôlé par l'agent des délibérations et de la vérification. Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix.

Même si nous avons un système audio de grande qualité, dans la salle, il peut tout de même y avoir de la rétroaction acoustique, ce qui peut être extrêmement douloureux pour les interprètes et leur causer des blessures graves. La rétroaction acoustique survient le plus souvent lorsque votre oreillette est portée trop près du micro.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

En ce qui concerne l'ordre des interventions, la greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour respecter l'ordre des interventions pour tous les membres du Comité, qu'ils participent virtuellement ou en personne.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité tient une séance d'information sur la situation en Israël et à Gaza. J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous avons le plaisir d'accueillir, du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, Mme Julie Sunday, sous-ministre adjointe, Services consulaires, Sécurité et gestion des urgences; Mme Ann Flanagan Whalen, directrice générale, Afrique du Nord, Israël, Cisjordanie/Gaza; et M. Sébastien Beaulieu, directeur général, Gestion des urgences et Division de la sécurité.

Nous accueillons aussi Mme Jennifer MacIntyre, sous-ministre adjointe, Affaires internationales et intervention en cas de crise, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Si tout le monde est d'accord, nous accorderons 10 minutes aux témoins du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour leur déclaration préliminaire. Nous avons invité le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et sa représentante est ici pour répondre aux questions que pourraient vouloir poser les membres du Comité.

Commençons par le ministère des Affaires étrangères.

Vous avez 10 minutes pour présenter votre déclaration préliminaire.

Mme Ann Flanagan Whalen (directrice générale, Afrique du Nord, Israël, Cisjordanie/Gaza, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du Comité.

Merci de nous avoir invités à informer le Comité, aujourd'hui, au sujet des événements survenus récemment en Israël, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

La situation évolue très rapidement. Je vais surtout parler de la façon dont le conflit se développe et des approches prises par le Canada, mais je vais éviter d'évoquer des scénarios hypothétiques ou tournés vers l'avenir.

[Français]

Le 7 octobre 2023, le groupe terroriste Hamas a lancé une attaque terroriste à grande échelle contre Israël. Le Hamas a brutalement tué plus de 1 300 Israéliens et kidnappé plus d'une centaine de civils. Cette attaque a profondément ébranlé Israël. Le Canada et le monde entier ont été choqués par la gravité des atrocités commises par le Hamas sur des hommes, des femmes et des enfants innocents. Nous condamnons ces actions.

Depuis le 7 octobre, Israël et le Hamas sont en guerre. Le Hamas a continué à tirer des fusées sans discrimination sur le territoire israélien. Les forces de défense israéliennes ont entrepris une vaste campagne de frappes aériennes dans la bande de Gaza, dans l'attente d'une invasion terroriste. L'objectif d'Israël est de paralyser définitivement le Hamas et d'empêcher qu'une nouvelle attaque de ce genre ne se produise.

Le Canada continue de s'engager auprès de ses partenaires de la région et du monde entier.

Nous avons souligné le fait que nous soutenons le droit d'Israël, en vertu du droit international, à se défendre contre les actes de terreur du Hamas.

En outre, comme nous l'avons fait savoir publiquement et en privé, il est essentiel qu'Israël se défende conformément aux règles établies par le droit humanitaire international. La première de ces règles est la protection des civils.

• (1115)

[Traduction]

La situation humanitaire à Gaza est grave, et elle demeure une grande préoccupation pour le gouvernement canadien. On estime que près de 1,4 million de Palestiniens, y compris des civils, ont été déplacés de leurs foyers au cours des deux dernières semaines. Même si nous ne pouvons pas les vérifier indépendamment, certains rapports indiquent que plus de 4 000 Palestiniens ont perdu la vie, dont des civils et des enfants. Il est impératif qu'un accès humanitaire soit assuré, afin que l'aide vitale puisse atteindre les civils qui en ont le plus besoin. La décision de l'Égypte et d'Israël de permettre des premières livraisons d'aide humanitaire durant la fin de semaine est un bon départ, mais cela n'est clairement pas suffisant. Les représentants du Canada continueront de réclamer à toutes les parties d'assurer l'accès à l'aide humanitaire des Palestiniens vulnérables.

Le Canada est toujours l'un des plus importants donateurs d'aide humanitaire et d'aide au développement pour les Palestiniens vulnérables; notre contribution représente en moyenne 55 millions de dollars canadiens par année. À la suite de l'annonce du ministre Hussen, le 21 octobre, la contribution du Canada en réponse à la crise actuelle à Gaza est maintenant de 60 millions de dollars canadiens.

Tous les fonds destinés au soutien des Palestiniens sont acheminés par l'intermédiaire d'organismes partenaires de confiance, comme des organismes des Nations unies. Nous soutiendrons leurs efforts pour fournir de l'aide humanitaire, tout en veillant à ce qu'aucun sou ne tombe entre les mains du Hamas. Le Canada exerce une vigilance accrue sur tous les fonds d'aide humanitaire et d'aide au développement destinés aux Palestiniens. À cette fin, nous procédons notamment à une vérification systématique et avons intégré des dispositions antiterroristes rigoureuses dans nos accords de financement.

Dans ce contexte, il est crucial de souligner que le Hamas ne représente pas le peuple palestinien ni ses aspirations légitimes. Le Hamas est une entité terroriste inscrite, qui a assassiné brutalement des civils innocents, a choisi d'envahir Israël et a violé absolument toutes les lois et normes internationales en prenant des gens en otage.

Brièvement, en ce qui concerne la région dans son ensemble, il est essentiel que ce conflit ne se répande pas dans la région et n'affecte pas les États voisins. À cet égard, nous sommes très préoccupés par la rhétorique de l'Iran et son soutien au Hamas, par les déclarations du groupe terroriste Hezbollah et par les tirs de roquette sur ou vers Israël et les forces américaines par des entités affiliées à l'Iran au Liban, en Irak et au Yémen.

[Français]

Les représentants canadiens, à tous les niveaux, continuent d'engager nos partenaires dans la région et dans le monde entier à faire face à la situation.

Le Canada reste déterminé à faire respecter le droit international et à soutenir les droits des Israéliens et des Palestiniens à vivre dans la paix et la sécurité.

[Traduction]

Le Canada continuera de soutenir le droit des peuples israélien et palestinien de vivre en paix et en sécurité. Nous continuerons de

soutenir la solution à deux États comme étant la seule solution viable.

Merci.

[Français]

Mme Julie Sunday (sous-ministre adjointe, Services consulaires, Sécurité et gestion des urgences, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci.

Aujourd'hui, je vous parlerai des services consulaires offerts aux Canadiens touchés par cette crise.

[Traduction]

Depuis le début de la crise, nos missions sur le terrain à Tel-Aviv, à Ramallah et, de façon plus générale, dans le reste de la région, fournissent des services consulaires aux Canadiens. Le Centre de surveillance et d'intervention d'urgence, ici à Ottawa, est ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et a répondu à plus de 8 448 demandes d'information depuis que le conflit a éclaté, le 7 octobre.

Nous avons immédiatement monté cette équipe afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins, et nous avons à présent une importante équipe d'agents qui prennent les appels. Par exemple, sur une période de 24 heures, environ une centaine d'intervenants sont au travail. Nous avons aussi dépêché une trentaine de membres de l'Équipe permanente de déploiement rapide, pour renforcer nos missions à Tel-Aviv, à Ramallah, à Athènes, au Caire, à Beyrouth et aussi à Chypre.

• (1120)

[Français]

Ces agents sont envoyés d'urgence d'Ottawa et de nos missions en Europe et dans la région. Ils sont tous hautement qualifiés, et ils se rendent disponibles pour ces affectations. Nous leur sommes reconnaissants de leurs efforts, qui se font souvent dans les conditions les plus difficiles.

[Traduction]

Pour garantir des communications claires et rapides durant la crise, nous avons mis en ligne une page Web spéciale sur le site Web externe d'Affaires mondiales Canada. Cette page contient l'information la plus à jour, et nous encourageons tout le monde à la consulter pour s'informer.

Les pages Web des conseils et avertissements aux voyageurs pour Israël, Gaza et la Cisjordanie ainsi que pour les pays voisins sont revues constamment et mises à jour au besoin. En ce qui concerne Israël, la Cisjordanie et Gaza, les conseils aux voyageurs sont, dans l'ensemble, d'éviter tout voyage non essentiel, vu la nature imprévisible de la situation de sécurité.

Il y a aussi des avertissements régionaux d'éviter tout voyage dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ou dans les régions frontalières de l'Égypte, du Liban, de la Syrie et de la bande de Gaza.

[Français]

Les Canadiens se trouvant dans la région et dans les régions avoisinantes qui sont touchées par les attaques doivent s'inscrire au service d'Inscription des Canadiens à l'étranger pour recevoir des mises à jour.

Actuellement, à peu près 6 000 Canadiens sont inscrits en Israël, et plus de 450 sont inscrits en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

De ce nombre, nous aidons présentement 900 citoyens canadiens, résidents permanents et leurs familles. À l'aide de différents moyens de communication, y compris le service d'Inscription des Canadiens à l'étranger, nous sommes en contact direct avec les personnes touchées.

[Traduction]

Affaires mondiales soutient actuellement six familles canadiennes qui ont perdu des proches dans les hostilités ainsi que les familles de deux autres Canadiens qui sont portés disparus.

La première priorité du gouvernement du Canada est toujours d'assurer la sécurité de ses citoyens, et nous n'avons donc pas fait de commentaires ou publié de l'information qui pourraient compromettre nos efforts continus pour rapatrier ces Canadiens en lieu sûr.

Au sujet des départs assistés dans cette région, les agents d'Affaires mondiales Canada restent en contact régulier avec les citoyens et les résidents permanents du Canada qui ont demandé de l'aide afin de quitter Israël, la Cisjordanie ou la bande de Gaza.

[Français]

Tout d'abord, je ferai le point sur les départs assistés à partir d'Israël.

À ce jour, nous avons aidé plus de 1 600 Canadiens, résidents permanents et membres de leurs familles à quitter Israël. D'ici la fin de la journée, il y aura eu 19 vols des Forces armées canadiennes au départ de Tel-Aviv en direction d'Athènes.

[Traduction]

Comme la ministre Joly l'a annoncé samedi soir, nous surveillons de très près les demandes de vols pour quitter Tel-Aviv. Maintenant que de nombreux Canadiens ont réussi à quitter Israël, la demande a diminué, et il y a de plus en plus d'options commerciales. Par conséquent, le dernier départ assisté de Tel-Aviv a lieu aujourd'hui. Des aéronefs des Forces armées canadiennes resteront en alerte dans la région et réagiront rapidement si la situation change.

Dans la bande de Gaza, la situation demeure extrêmement instable, et le poste frontalier de Rafah est toujours fermé aux ressortissants étrangers qui essaient de partir.

[Français]

Nous continuons de communiquer directement avec les Canadiens qui veulent quitter la région. Nous savons qu'ils doivent faire face à des conditions extrêmement difficiles, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les soutenir.

[Traduction]

Nous continuons de travailler sans relâche pour donner aux Canadiens une fenêtre pour quitter Gaza. Nous continuons de communiquer directement avec les Canadiens et nous leur donnons les dernières informations, dès qu'elles nous parviennent. Nous travaillons d'arrache-pied avec nos alliés, avec les Nations unies et avec les gouvernements de la région pour veiller à ce que les Canadiens puissent profiter de cette fenêtre.

Nous sommes encouragés par le fait que certains convois humanitaires ont pu entrer par le poste frontalier. C'est une première étape importante qui permet de présager que les ressortissants étrangers pourront finalement quitter la région. Les intervenants de notre mission au Caire continuent de discuter avec les autorités

égyptiennes pour que tous les Canadiens qui traversent le poste frontalier de Rafah soient transportés au Caire, puis au Canada.

Pour ce qui est des options de départ assisté en Cisjordanie, nous avons aidé les Canadiens, les résidents permanents et les membres de leur famille à quitter la Cisjordanie par voie terrestre pour aller en Jordanie. Notre mission à Ramallah est toujours en communication directe avec tous les Canadiens en Cisjordanie qui demandent de l'aide pour partir.

Même si nous priorisons les départs assistés pour les Canadiens, nous soutenons également les résidents permanents pour veiller à ce que les cellules familiales ne soient pas séparées. Pour déterminer qui est admissible aux départs assistés, nous nous fions à la définition de « membres de la famille » figurant dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, ou la LIPR. Toutes les personnes qui demandent ce genre d'aide et qui communiquent avec notre centre d'appels sont informées de l'admissibilité au titre de la LIPR.

Lorsque nous préparons les départs assistés, nous priorisons les passagers documentés et prêts à partir, les touristes coincés et nos clients les plus vulnérables. Les Canadiens n'ont rien à payer lorsqu'ils prennent un vol de départ assisté d'Israël vers Athènes ou qu'ils quittent la Cisjordanie pour la Jordanie. Cependant, l'hébergement et les déplacements subséquents sont aux frais de chacun.

Enfin, je vais parler rapidement de la situation au Liban. L'insécurité persiste à la frontière sud avec Israël, comme nous l'avons vu avec les manifestations et la violence à Beyrouth la semaine dernière. La situation au Liban continue d'être instable.

Nous avons maintenant modifié nos conseils aux voyageurs et recommandons d'éviter tout voyage au Liban. Nous avons amplifié ce message par l'intermédiaire des médias sociaux et de messages envoyés directement aux Canadiens enregistrés au Liban. Notre meilleur conseil est que les Canadiens ne devraient pas voyager au Liban, peu importe le motif.

Quant aux Canadiens qui sont déjà au Liban, nous leur recommandons fortement de chercher des options commerciales pour quitter le pays aussi vite que possible.

Tout le gouvernement participe activement à l'élaboration de plans afin d'être prêt à tous les scénarios. Nous avons aussi positionné d'avance nos agents de l'Équipe permanente de déploiement rapide dans la région, et le ministère a mis sur pied une équipe d'intervention rapide spécialement pour la planification d'urgence au Liban.

Merci beaucoup. Nous répondrons à vos questions avec plaisir.

• (1125)

Le président: Merci beaucoup, madame Sunday.

Nous allons maintenant passer à la période de questions. Pour le premier tour, tous les membres auront droit à six minutes.

Nous commencerons par M. Aboultaif, pour six minutes.

M. Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci beaucoup de votre témoignage de ce matin sur la situation tout à fait déchirante au Moyen-Orient. Merci de l'information que vous nous avez fournie.

Premièrement, madame Sunday, vous avez dit que vous aviez reçu jusqu'ici 8 448 demandes d'information. Avez-vous une ventilation par rapport à ces demandes? Viennent-elles de Gaza, de Ramallah, du Liban, de la Jordanie, ou, bien sûr, d'Israël? Si vous avez ces renseignements, j'aimerais bien les avoir.

Mme Julie Sunday: Je n'ai pas de chiffres précis à vous donner présentement, malheureusement, mais je peux dire avec certitude que la majorité des demandes viennent d'Israël. Nous en recevons un peu moins de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, même s'il s'agit tout de même d'un nombre important. Nous recevons moins de demandes du Liban, même si nous constatons que le nombre de Canadiens inscrits au Liban a légèrement augmenté.

M. Ziad Aboultaif: Pourquoi, selon vous, le nombre de Canadiens, par rapport à Israël, n'est pas aussi élevé au Liban et dans les autres régions?

Mme Julie Sunday: Je pense que c'est en partie une question de nombre, tout d'abord. Je pense qu'il y a moins de Canadiens, de résidents permanents et de membres de la famille en Cisjordanie et à Gaza qui demandent de l'aide. Je dirais que, présentement, nous connaissons très bien ce groupe. C'est un groupe plus restreint, et nous tentons de communiquer directement avec les gens de ce groupe, par téléphone et par courriel, afin de rester en contact et de savoir quel genre d'aide ils attendent de nous.

À Israël, il y avait énormément de gens au départ, mais nous avons vu le nombre diminuer à mesure que la situation se calmait, en Israël proprement dit. Il y a beaucoup moins d'appels. Selon nos données, le nombre de personnes touchées a certainement beaucoup diminué. Présentement, nous avons un peu plus de 150 personnes en Israël qui s'identifient comme personnes concernées et qui ont besoin de notre aide. C'est vraiment beaucoup moins qu'il y a une semaine.

• (1130)

M. Ziad Aboultaif: Savez-vous si les gens ont accès à Internet, là-bas? Des gens qui ont de la famille là-bas ont communiqué avec moi. Il ne s'agit pas nécessairement de citoyens canadiens, mais de membres de la famille de Canadiens. J'ai reçu des notes de service non officielles sur le nombre de victimes à Gaza et à Ramallah qui appartiennent à la famille de Canadiens, et ce nombre est très élevé. C'est un nombre très troublant. J'ai demandé à ces familles si elles avaient réussi à communiquer avec leur parenté ou leurs proches, là-bas. Encore une fois, il peut s'agir de Canadiens ou de non-Canadiens.

Nos équipes sur le terrain ont-elles de l'information et savent-elles si ces personnes ont au moins accès à Internet et si elles peuvent se connecter et envoyer de l'information et nous dire ce qui se passe? Nous voudrions savoir quelle est la voie à suivre afin de sauver autant de vies possible.

Mme Julie Sunday: Merci de la question.

Nous avons aussi constaté, au cours de la semaine dernière, dans nos appels avec ces personnes en Cisjordanie et à Gaza, que les télécommunications vont et viennent. Parfois, nous pouvons communiquer avec elles, et d'autres fois, non. Nous utilisons les courriels, le téléphone et toutes les autres méthodes de communication. C'est très difficile d'obtenir de l'information sur les personnes qui auraient été tuées ou blessées.

Encore une fois, nous n'avons aucun rapport provenant des territoires palestiniens, présentement, mais nous sommes bien sûr prêts à recevoir de l'information supplémentaire, quand les gens en ont.

M. Ziad Aboultaif: À votre connaissance, la ministre ou le gouvernement ont-ils demandé que nous ayons des gens là-bas, sur le terrain, soit à Rafah, à la frontière sud avec l'Égypte, soit dans le Nord, à Ramallah? Y a-t-il eu des discussions pour que nous puissions envoyer certaines de nos équipes, ou peut-être même des agents? A-t-on négocié une zone de sécurité, là-bas, afin que nous puissions envoyer des gens sur le terrain pour comprendre la situation et pouvoir évaluer correctement la situation, au lieu de laisser les gens voir cela sur les médias sociaux et à la télévision?

Mme Julie Sunday: Pour ce qui est d'aider les Canadiens — je vais demander à l'un de mes collègues de vous parler de la diplomatie en général —, nous avons une équipe, à Ramallah, qui travaille dur pour aider les Canadiens, les résidents permanents et les membres de leur famille à partir. Nous avons fourni du soutien pour les départs dans toute la Cisjordanie. Je dirais que nous sommes l'un des seuls pays qui font cela, et efficacement, pour l'instant.

Dans ce contexte, nous avons une très bonne compréhension des circonstances présentes en Cisjordanie et de la façon dont nous pouvons aider les gens à traverser la frontière pour aller en Jordanie, aussi avec l'aide de notre ambassade là-bas. Nos deux équipes — l'une est à Amman, et l'autre, à Ramallah — ont été entièrement mobilisées pour aider les Canadiens et leurs familles à traverser la frontière.

La situation est beaucoup plus complexe à la frontière de Rafah. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les acteurs régionaux — l'Égypte, les États-Unis, nos partenaires du Groupe des cinq et bien sûr tous ceux qui sont concernés par cette frontière — pour nous assurer que, quand cette frontière va ouvrir, les Canadiens, leurs familles et les résidents permanents pourront ensuite revenir en toute sécurité au Canada.

Nous étudions la question sous tous les angles, et travaillons de très près avec tous ceux qui peuvent faciliter les déplacements. Vu la situation à Gaza, il va y avoir des déplacements multinationaux.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de Mme Chatel.

Vous avez six minutes.

[Français]

Mme Sophie Chatel (Pontiac, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Les citoyens de ma circonscription sont très inquiets et il y a un grand sentiment d'impuissance. En tant que mère, je suis aussi très préoccupée par la situation des enfants qui sont touchés par cet horrible conflit. Les enfants et les familles de Gaza sont pratiquement à court de nourriture, d'eau, d'électricité et de médicaments. Des enfants israéliens sont détenus en otages et ils doivent être rendus à leurs familles.

Les Canadiens s'entendent sur une chose: il faut absolument apporter de l'aide humanitaire. Certes, le Canada a dégagé 60 millions de dollars pour procurer de l'aide humanitaire, mais, selon ce que nous voyons à la télévision, l'aide arrive au compte-gouttes.

Pouvez-vous expliquer aux Canadiens ce qui empêche l'aide humanitaire d'arriver à ceux qui en ont le plus besoin? Ils ne comprennent pas la différence sur le plan technique entre un cessez-le-feu et le fait d'avoir un arrêt des hostilités. Il faut que l'aide humanitaire soit livrée de manière sécuritaire pour les travailleurs humanitaires et que la vie des civils soit protégée.

• (1135)

Mme Ann Flanagan Whalen: Je vous remercie de cette question.

L'impact de ce conflit sur des civils innocents, dont des enfants, et leur protection préoccupent aussi le gouvernement. Notre priorité est de faire des annonces sur ce que nous pouvons faire. Avec une contribution de 60 millions de dollars jusqu'ici, nous sommes parmi les grands contributeurs.

Nous collaborons toujours avec des partenaires fiables pour procurer de l'aide, en nous concentrant sur les femmes, les familles et les enfants. Cela fait partie de notre philosophie de l'aide humanitaire. Nous travaillons avec les organisations qui vont apporter de l'aide à ces personnes. Évidemment, dans le contexte de ce conflit, c'est une tâche difficile.

[Traduction]

Diverses options ont été proposées: un cessez-le-feu, un couloir humanitaire, des zones de sécurité... toutes sortes de choses. Le gouvernement du Canada réclame un accès humanitaire, aujourd'hui. Nous allons continuer d'exiger que toutes les parties respectent le droit international humanitaire et de veiller à ce que l'aide puisse être acheminée.

Un très grand nombre d'enjeux coexistent dans cette région présentement, en ce qui concerne l'accès à l'aide humanitaire par le poste frontalier de Rafah et aussi la possibilité pour les étrangers de sortir par le poste frontalier de Rafah. Certaines des parties mettent ces deux choses en parallèle et imposent des conditions dans un sens ou dans l'autre.

En date de ce matin, les 34 premiers camions d'aide humanitaire ont traversé le poste frontalier de Rafah. C'est important que l'aide soit acheminée, et nous continuerons d'envoyer ce message.

Je vais m'arrêter ici.

[Français]

Vous pouvez poser d'autres questions.

Mme Sophie Chatel: Merci.

La question de l'accès à l'eau est souvent soulevée par les gens de ma circonscription et les Canadiens. C'est fondamental; une famille ne peut pas vivre bien longtemps sans eau.

Plus d'un million d'enfants sont privés d'eau. Pourquoi n'y ont-ils pas accès? Quelle aide pouvons-nous apporter dans cette situation?

Pouvez-vous nous donner des précisions à cet égard?

Mme Ann Flanagan Whalen: Ce qui rend la situation vraiment difficile à Gaza, c'est qu'il faut de l'essence pour purifier l'eau, et nous n'en avons pas en ce moment.

[Traduction]

Nous travaillons avec nos partenaires dans la région, avec le gouvernement égyptien, avec le gouvernement israélien, avec des organismes internationaux et avec d'autres partenaires clés internatio-

naux pour faire comprendre aux parties à ce conflit la nécessité d'acheminer de l'aide humanitaire vitale et de donner accès à l'eau. Cela supposerait de redonner à Gaza la capacité de purifier l'eau et aussi de faire entrer des citernes d'eau, et les organismes humanitaires à Rafah ont justement entrepris cet effort.

[Français]

Mme Sophie Chatel: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, madame Chatel.

C'est maintenant au tour de M. Garon. Vous avez six minutes.

• (1140)

[Français]

M. Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui sont parmi nous aujourd'hui.

Le 18 octobre, le secrétaire général de l'ONU, M. Guterres, a appelé à un cessez-le-feu humanitaire immédiat au Proche-Orient pour atténuer « les terribles souffrances humaines » dans le conflit.

J'aimerais connaître la position du gouvernement du Canada sur un éventuel cessez-le-feu humanitaire. Y a-t-il eu des conversations avec des représentants d'Israël à ce sujet?

Mme Ann Flanagan Whalen: Comme j'y ai fait allusion plus tôt, différentes propositions sont à l'étude, notamment la mise en place de couloirs humanitaires et un cessez-le-feu.

[Traduction]

Nous allons exhorter toutes les parties à continuer de respecter les lois humanitaires internationales. Nous allons exhorter toutes les parties à protéger les civils. Nous sommes évidemment très préoccupés par la situation humanitaire dans la région. Notre priorité est de veiller à ce que l'aide humanitaire puisse atteindre les gens qui en ont besoin. Voilà les discussions que nous avons avec les parties présentement.

Nous pensons que nous devons faire savoir clairement qu'Israël, après cette attaque terroriste horrible, a le droit de se défendre, en conformité avec les principes du droit international. C'est un enjeu central pour nous aussi, puisque nous sommes profondément préoccupés par la sécurité d'Israël dans la région. S'il n'y a pas de sécurité pour Israël, il n'y aura pas non plus de paix durable dans cette région.

Nous devons continuer de faire comprendre aux acteurs de la région qu'il est nécessaire de respecter le droit international humanitaire et l'accès humanitaire et que ce sera toujours au centre de nos discussions.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Selon le droit international, la première règle est de protéger les civils. Vous en avez d'ailleurs parlé dans votre allocution d'ouverture.

Présentement, Israël exerce un blocus qui empêche l'acheminement de vivres de première nécessité. Cela entraîne de nombreux problèmes: il manque d'essence, qui est nécessaire à la purification de l'eau, de médicaments, de nourriture, d'électricité, et j'en passe. La situation ne fait qu'empirer, et les ONG alertent les gouvernements sur les répercussions que cette situation pourrait avoir sur les civils. Je pense, par exemple, à la transmission de maladies.

Selon l'ONU, « [L]es crimes de guerre sont des violations du droit international humanitaire (traité ou coutumier) dont les auteurs encourrent une responsabilité pénale personnelle au regard du droit international ».

Selon vous et selon le gouvernement du Canada, le blocus actuellement en place viole-t-il le droit international?

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agit d'une violation du droit international humanitaire. Nous nous préoccupons beaucoup de la situation qui se détériore à Gaza. Nous croyons qu'il est de notre devoir, avec nos partenaires de la communauté internationale, de continuer de faire valoir la nécessité de protéger les civils et de respecter et faire appliquer les principes du droit international. Le premier ministre et la ministre des Affaires étrangères ont déclaré publiquement qu'il est nécessaire de respecter les lois de la guerre. Même la guerre a ses règles.

Nous allons continuer de diffuser le message. Nous allons poursuivre ce genre de discussions diplomatiques et continuer de demander à toutes les parties de faciliter l'accès aux gens dans le besoin. Nous allons aussi souligner nous-mêmes l'importance de nos contributions, en espérant que cela va encourager les autres à accroître leurs propres contributions, vu la gravité de...

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Le Canada n'a toujours pas pris officiellement position quant au statut de ce blocus au regard du droit international.

Est-ce exact?

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Le Canada n'a pas pris de position à ce sujet. Ce n'est pas à nous de le déterminer.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Hier, le Canada et ses principaux alliés ont « réitéré leur soutien au droit d'Israël de se défendre contre le terrorisme et ont appelé au respect du droit humanitaire international, notamment la protection des civils ».

Pourriez-vous préciser ce qui est circonscrit par le droit d'Israël à se défendre? Où ce droit s'arrête-t-il?

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Je crois, si c'est ce que vous demandez, que c'est une question de proportionnalité et de droit international. Nous pourrions vous répondre par écrit et vous donner davantage de détails.

Pour ce genre de questions, je m'appuie sur les conseils éclairés de nos collègues du service juridique. Il y a des règles, en guerre, qui concernent la protection des civils et la proportionnalité. Ce sont les points de référence.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: J'aimerais effectivement que le Comité reçoive une réponse écrite. Nombreux sont ceux qui soulèvent la question de la proportionnalité, et j'en fais partie. Cette question se présentera de plus en plus.

Monsieur le président, comme il ne reste que quelques secondes à mon temps de parole, je vais laisser la parole à ma collègue.

• (1145)

[Traduction]

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Merci beaucoup à vous tous d'être ici. Je sais à quel point cela a été difficile, et je suis au courant du travail que vous faites tous pour fournir un soutien consulaire dans une situation très difficile, dans une période très difficile, alors merci du travail que vous faites. Je vous en suis profondément reconnaissante. Je sais que tous les citoyens et toutes les citoyennes du Canada le sont également.

Nous sommes tous et toutes évidemment accablés par les attaques terroristes du Hamas contre des civils innocents, dont des enfants. Un très grand nombre de Canadiens ont été traumatisés ou sont en deuil, et maintenant, un très grand nombre de Canadiens musulmans et palestiniens ressentent une profonde douleur et de la crainte, en raison du siège de Gaza.

Il y a huit familles dans ma collectivité d'Edmonton qui ont perdu des êtres chers au cours des deux dernières semaines. Au total, elles ont perdu 95 proches, et ce ne sont que les familles que je connais à Edmonton. Dans tout le Canada, il y a des centaines de familles qui pleurent la perte d'un être cher à Gaza et qui sont terrifiées parce que les bombardements se poursuivent.

Jusqu'ici, le NPD est le seul parti qui a réclamé un cessez-le-feu.

Je dois poser d'abord une question très simple. Est-ce que vous, qui représentez le gouvernement du Canada, croyez qu'infliger un châtiment collectif aux Palestiniens assure la sécurité des Israéliens?

Mme Ann Flanagan Whalen: Merci de la question. C'est une question très sérieuse.

Je vois bien l'impact de ce conflit sur les Canadiens. Nous le voyons parmi les membres de notre personnel, dans nos ambassades, et aussi parmi notre personnel local. Nous compatissons avec eux, évidemment.

Je ne peux rien dire quant à cette expression, « châtiment collectif ». J'ai vu cette expression utilisée, mais elle a aussi un sens précis.

Israël a le droit de se défendre, mais ce droit dont nous avons parlé plus tôt a des limites, et nous voulons le lui rappeler, lui rappeler que la protection des civils est de la plus haute importance et que nous devons nous assurer que les civils ont accès à l'aide humanitaire. C'est notre priorité, présentement, et cela va continuer de l'être.

Nous compatissons avec les deux millions et demi de Palestiniens à Gaza qui ont besoin d'aide humanitaire. En tant que membre de la collectivité internationale, nous devons envoyer ce message efficacement.

Mme Heather McPherson: Le gouvernement — votre gouvernement — utilise des expressions comme « protéger les civils » et « droit international », mais, selon l'organisme Défense des Enfants, plus de 2 000 enfants palestiniens ont perdu la vie à cause du siège à Gaza.

Vous n'avez toujours pas demandé un cessez-le-feu. Les communautés palestiniennes et musulmanes demandent au gouvernement de réclamer un cessez-le-feu. C'est ce qu'elles demandent par-dessus tout. Pourquoi cela ne fait-il pas partie des discussions, et pourquoi n'avez-vous toujours pas réclamé cela?

Mme Ann Flanagan Whalen: Affaires mondiales Canada a entamé des discussions avec tous ses partenaires dans la région. Nous écoutons les pays voisins. Nous recevons des rapports de nos missions sur le terrain, y compris notre mission à Ramallah, au sujet des événements, à mesure qu'ils surviennent. Nous communiquons avec des organismes internationaux pour mieux comprendre la situation et mieux comprendre comment nous pouvons donner l'élan nécessaire pour que l'aide humanitaire soit acheminée à ceux qui en ont besoin.

Nous mettons surtout l'accent présentement sur...

Mme Heather McPherson: Je suis désolée de vous interrompre, mais vous voyez clairement qu'il est impossible d'acheminer l'aide humanitaire aux gens quand les bombes continuent de tomber. Ce serait impossible, n'est-ce pas? Un cessez-le-feu est la meilleure façon de nous assurer que l'aide humanitaire est fournie à ceux qui en ont désespérément besoin.

Mme Ann Flanagan Whalen: Plusieurs propositions ont été faites sur la façon de créer des zones sécuritaires et des corridors humanitaires, y compris le cessez-le-feu. Ces conversations se poursuivent à plusieurs niveaux.

Pour le Canada, la question est de savoir ce qui sera le plus efficace à court terme pour faire parvenir aux gens l'aide dont ils ont besoin tout en respectant le droit d'Israël de se défendre pendant que des missiles continuent de tomber.

• (1150)

Mme Heather McPherson: Je demanderais instamment au gouvernement de tenir compte du fait que les citoyens canadiens, qui souhaitent ardemment que le gouvernement se lève et protège leurs droits, le demandent, et j'espère que vous en tiendrez compte.

Les efforts que nous déployons pour garantir la sécurité de tous doivent bien entendu inclure la justice. Je pense que mon collègue du Bloc y a fait allusion. Il est évident que nous reconnaissons le droit international et le droit international humanitaire et, comme vous l'avez mentionné à juste titre, les règles de la guerre, parce que oui, il existe des règles de la guerre. Elles ne sont pas très strictes, mais elles existent.

Nous voyons bien que les règles ne sont pas suivies, et je me demandais quelle était la position du gouvernement canadien en ce qui concerne le recours à des mécanismes internationaux comme la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de justice pour s'assurer que tous les crimes de guerre fassent l'objet de poursuites.

De plus, étant donné que le Canada a dit haut et fort qu'il faudrait utiliser ces mécanismes pour l'Ukraine et la Syrie, par exemple, pourquoi y a-t-il tant d'hésitation à le faire, ici?

Mme Ann Flanagan Whalen: Effectivement, nous appuyons fermement la Cour internationale de justice en tant qu'organe juridique principal des Nations unies, et la Cour pénale internationale

en tant qu'un de ses organes fondateurs; et nous reconnaissons l'important rôle qu'elles peuvent jouer dans le règlement pacifique des conflits.

Présentement, nous croyons que le plus important et le plus urgent, c'est l'accès humanitaire. Évidemment, nous examinons la situation des citoyens canadiens et cherchons une façon de rapatrier toutes les personnes prises en otage. Nous devons effectivement travailler en collaboration avec tous nos partenaires pour encourager nos alliés à respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et du droit international, et nos dirigeants politiques ont été bien clairs à ce sujet. Nous sommes en conversation avec nos partenaires de la région concernant le besoin de respecter le droit international.

Je vais m'arrêter ici pour le moment.

Le président: Merci.

Monsieur Epp, vous êtes le prochain; vous avez cinq minutes.

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui et de nous informer de la situation.

Je vais commencer par poser une question à Mme Sunday et poursuivre là où mon collègue s'est arrêté. J'aurais juste besoin de précisions.

En ce qui concerne Rafah et la présence canadienne là-bas, est-ce que j'ai bien compris? Avez-vous dit qu'on avait déjà une présence là-bas ou que nous devons travailler pour en avoir une? Si j'ai bien compris votre autre témoignage, il y a effectivement à Ramallah des Canadiens qui sont prêts à recevoir les Canadiens et à les aider à sortir du pays.

Quel est l'état actuel de notre présence en ce moment à Rafah?

Mme Julie Sunday: À Ramallah, oui, notre équipe est sur le terrain. Nous n'avons pas de représentants officiels à Rafah. Les autorités égyptiennes ne nous permettent pas d'y envoyer des représentants officiels, présentement.

Bien entendu, nous devons aussi examiner la situation de la sécurité; c'est pourquoi nous discutons activement de l'endroit où nous irons chercher les ressortissants canadiens lorsque la frontière sera ouverte. La discussion est en cours, et plusieurs autres pays ont la même discussion eux aussi. Toute la région nord du Sinaï est présentement fermée à tous à l'exception d'un très petit groupe.

M. Dave Epp: D'accord, j'aurais alors une autre question.

Si j'ai bien compris, on a préparé 34 camions d'aide humanitaire qui devaient passer ou qui sont passés par là. Est-ce qu'on surveille la situation? Parmi ces camions, y a-t-il de l'aide canadienne? Qui surveille, si nous ne sommes pas présents là-bas?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous n'avons pas de présence au point de passage de Rafah, pas plus que nos collègues qui pensent comme nous. C'est un environnement non permissif et nous avons besoin de la permission des Égyptiens pour accéder à la région, mais des organisations internationales se mobilisent là-bas et à l'aéroport d'El Arish, à 50 kilomètres de la frontière, pour permettre aux camions d'aide humanitaire de traverser la frontière.

M. Dave Epp: Merci. Cela m'amène à ma prochaine question.

En temps normal, l'aide canadienne est bilatérale et elle passe d'un gouvernement à l'autre ou à nos organisations canadiennes de confiance et à leurs partenaires. J'ai entendu dans le témoignage que l'aide annoncée passe par des partenaires de confiance des Nations unies. Corrigez-moi si j'ai tort.

Est-ce que l'aide est acheminée aux partenaires d'organisations canadiennes, est-elle acheminée bilatéralement de gouvernement à gouvernement ou est-elle acheminée aux Nations unies? Comment circule exactement l'aide annoncée? Qu'en est-il aujourd'hui, ou comment est-elle planifiée?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous n'avons pas encore reçu d'annonce concernant les partenaires exacts, mais nous avons élaboré un plan qui sera annoncé bientôt.

Ce sont des partenaires de confiance. Vous pouvez sans doute trouver une bonne réponse à cette question en regardant les appels qui ont été lancés. Nous avons répondu aux appels internationaux. Nous fournissons des fonds à ces partenaires de confiance afin de nous assurer qu'ils puissent effectuer leur travail essentiel et sauver des vies dans la région.

• (1155)

M. Dave Epp: Je reconnais qu'aucune annonce n'a été faite, mais pourrait-il exister un scénario similaire selon lequel l'aide est acheminée par les partenaires de confiance de nos organisations canadiennes à leurs partenaires sur le terrain? Est-ce que cela pourrait être un scénario d'aide possible?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je trouve cela un peu difficile de répondre à des hypothèses.

Ce que vous décrivez a déjà été fait et serait envisagé.

M. Dave Epp: Est-ce que les frontières terrestres sont les seuls points d'accès qui permettent d'envoyer de l'aide à Gaza, comme en passant par Rafah ou par un point de contrôle israélien? Pourrions-nous faire des livraisons par la voie maritime?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je ne crois pas qu'aucun de nos partenaires ait envisagé la voie maritime. En ce moment, les discussions concernent exclusivement le point de passage de Rafah.

Les deux postes frontaliers israéliens donnant accès à Gaza sont fermés et bloqués, comme vous le savez, donc Rafah demeure le point de passage privilégié pour acheminer l'aide. Heureusement, le gouvernement égyptien est notre partenaire et nous travaillons avec lui pour faciliter l'envoi d'aide humanitaire.

Nous voulons vraiment trouver des solutions pratiques, ici.

M. Dave Epp: Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les solutions, vous parlez d'une aide positionnée d'avance.

Est-ce principalement au Caire ou à proximité de la frontière de Rafah? Y a-t-il d'autres endroits où des partenaires de confiance pourraient possiblement livrer l'aide, des endroits où nous travaillons déjà pour organiser l'aide?

Mme Ann Flanagan Whalen: Des partenaires internationaux ont déjà prépositionné l'aide, principalement à l'aéroport d'El Arish, dont j'ai parlé plus tôt. C'est à 50 kilomètres de Rafah.

C'est un bon endroit pour se mobiliser et se préparer au moment où les frontières ouvriront davantage. Vingt camions y ont passé, la première journée, et il y en a eu 14 la deuxième. Nous avons bon espoir qu'il y aura plus de passages au cours des prochains jours.

M. Dave Epp: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de M. Zuberi. Vous avez cinq minutes.

M. Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais commencer par déclarer et reconnaître clairement qu'une personne est une personne est une personne. Je suis persuadé que c'est une valeur qui guide Affaires mondiales. Nous tous autour de la table, reconnaissons l'humanité commune qui nous habite. Nous aspirons tous à un avenir paisible, où tous pourront vivre réellement en paix et dans la dignité partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient, en Israël, en Cisjordanie et à Gaza.

Nous reconnaissons aussi qu'il y a eu une escalade spectaculaire de la violence le 7 octobre. Ce qu'a fait le Hamas a terrorisé les civils israéliens. Nous déplorons la mort de chacune des victimes — 1 400 personnes ont trouvé la mort. Nous voulons que les otages détenus actuellement soient libérés. Nous déplorons aussi la mort des personnes tuées en ce moment même, heure après heure, à Gaza et ailleurs dans la région.

J'aimerais parler de l'aide humanitaire.

Jusqu'à maintenant, le Canada a investi 60 millions de dollars en aide humanitaire. Nous avons été le premier pays de la communauté internationale à dire que nous serons là pour aider les gens qui vivent une crise humanitaire à Gaza. Nous avons été le premier pays à le faire.

Il a fallu surmonter de grands défis pour faire parvenir l'aide aux gens qui en avaient besoin. Pouvez-vous nous dire quels obstacles nous empêchent d'acheminer l'aide à Gaza?

Mme Ann Flanagan Whalen: Le poste frontalier de Rafah demeure le seul endroit où l'aide humanitaire si nécessaire peut passer pour entrer à Gaza. Les deux points de passage israéliens vers Gaza sont fermés pour des raisons de sécurité, et nous nous sommes concentrés uniquement sur le point de passage de Rafah. Nous avons dû avoir de nombreuses discussions à ce sujet.

Vous comprenez, bien entendu, que, à un poste frontalier, il y a le point de sortie, puis le *no man's land*, puis le point d'entrée. C'est l'inverse pour les gens qui voudraient sortir, comme, entre autres, les citoyens canadiens.

Il y a eu quelques problématiques à ce point de passage, il y a eu des bombardements sur le *no man's land* et d'autres dommages qui ont nécessité des réparations. Cela a créé des problèmes.

• (1200)

M. Sameer Zuberi: Quelles parties font en sorte que l'aide peut passer? Y a-t-il des parties qui empêchent de faire parvenir l'aide à Gaza?

Mme Ann Flanagan Whalen: Plusieurs parties sont concernées. D'un côté, la frontière est contrôlée par l'Égypte. C'est l'entrée de l'Égypte à Rafah. La frontière de Gaza vers l'Égypte — dans l'autre direction — est contrôlée par l'autorité locale, c'est-à-dire le Hamas. C'est lui qui contrôle cette frontière-là.

Nous devons relever plusieurs défis pour coordonner l'accès.

M. Sameer Zuberi: Est-ce que l'Égypte est la seule partie qui permet aux biens et à l'aide humanitaire d'atteindre Gaza? Est-ce que l'Égypte est la seule partie à décider?

Mme Ann Flanagan Whalen: L'Égypte n'est pas la seule à décider, mais c'est elle qui doit décider de...

M. Sameer Zuberi: Qui sont les autres parties concernées?

Mme Ann Flanagan Whalen: C'est le Hamas, l'autorité locale à Gaza.

M. Sameer Zuberi: Donc, l'Égypte peut choisir unilatéralement d'ouvrir le passage à sa frontière. Il n'y a pas d'autres contrôles.

Mme Ann Flanagan Whalen: Pardon?

M. Sameer Zuberi: Il n'y a pas d'autres pays, comme les États-Unis. Les autres pays ne participent pas...

Je vais passer à ma prochaine question, mais je voulais essentiellement savoir quelles parties s'efforcent de faire parvenir l'aide humanitaire à Gaza.

Mme Ann Flanagan Whalen: D'accord, vous voulez parler du contrôle de l'aide humanitaire pour s'assurer que rien...? Oui, il y en a un.

M. Sameer Zuberi: Est-ce que l'Égypte est la seule partie concernée, la seule et unique?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je vais devoir vous revenir là-dessus. Je ne sais pas qui est concerné précisément.

M. Sameer Zuberi: Oui, s'il vous plaît, faites cela. À ma connaissance, il y a d'autres parties. J'aimerais obtenir cette information.

Ma deuxième question concerne ce qui se passe maintenant, dans ce conflit. Il faut bien sûr composer avec le Hamas, mais existe-t-il une solution uniquement militaire qui permettrait à tous de vivre dans la dignité et le respect, dans la région — les Palestiniens et les Israéliens —, ou existe-t-il une solution politique? Pouvez-vous nous donner votre opinion à ce sujet?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je pense que le Canada a été très clair et qu'il continue d'être très clair en disant qu'il doit y avoir un horizon politique. L'horizon politique qui a été défini par la communauté internationale dans les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres cadres est la solution des deux États. Or, c'est une solution qui devrait être négociée entre les parties. Nous pensons qu'il est extrêmement important à l'heure actuelle que l'horizon politique soit là. Nous cherchons des moyens de l'encourager.

Vous constaterez que le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Développement international ont participé à une conférence tenue en Égypte cette fin de semaine et qui portait, d'une part, sur l'aide humanitaire et, d'autre part, sur la nécessité de s'assurer que l'on discute de cet horizon politique, et que nous le gardions comme un horizon d'espoir. Sans cet horizon d'espoir, nous ne serons pas en mesure de faire participer les intervenants à ce que nous devons faire pour faire avancer la situation de façon saine.

Le président: Merci.

Nous passons ensuite au député Garon. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

Depuis l'attaque du 7 octobre, les frappes israéliennes sur Gaza ont entraîné la mort de 4 651 Palestiniens, dont près de la moitié sont des enfants. On parle de 14 245 autres blessés et de 29 employés de l'ONU décédés dans la région. Évidemment, ce sont les chiffres du ministère de la Santé de Gaza. Il faut le rappeler.

Madame Flanagan Whalen, vous avez parlé tout à l'heure de proportionnalité. Avant de dénoncer les faits que je viens de citer, j'aimerais que vous me disiez si nous en sommes encore à faire des calculs de proportionnalité.

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Les chiffres que vous citez sont horribles. Il s'agit de gens. Nous sommes très préoccupés par les conséquences humanitaires causées par ce conflit. Nous sommes très préoccupés par les répercussions sur les civils.

C'est ce dont nous parlons avec nos partenaires à l'échelle internationale. C'est ce dont nous parlons avec les intervenants qui essaient de s'assurer que les règles de guerre et le droit international humanitaire sont respectés dans ce conflit et que les civils sont protégés dans la mesure du possible. C'est absolument essentiel de pouvoir protéger les civils. Ce sont les conversations que nous sommes en train d'avoir.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Le Canada a-t-il pris position publiquement concernant le décès d'employés de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens, qui sont des victimes collatérales? Le Canada a-t-il réagi de façon particulière?

• (1205)

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Je suis certaine qu'il l'a fait. Je dois reconnaître qu'il est un peu difficile pour moi, dans le contexte de tout ce qui se passe, de me rappeler si cela aurait été fait au moyen d'un gazouillis, mais évidemment, la mort de tout membre du personnel humanitaire international est une grande source de préoccupation pour nous.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Je vais être bref.

Nous savons qu'il y a eu beaucoup de désinformation pendant le conflit. Faites-vous confiance aux statistiques qui nous sont communiquées par le ministère de la Santé de Gaza?

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Je ne doute pas qu'il y a d'importantes pertes du côté palestinien. Je ne peux pas me porter garante des chiffres qui circulent. Il y en a beaucoup, mais le nombre extraordinaire de victimes civiles palestiniennes nous préoccupe.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à la députée McPherson pour deux minutes et demie.

Mme Heather McPherson: Monsieur le président, je veux remercier encore une fois les témoins d'être ici et de nous faire part de leur expertise.

Je veux poser une question concernant la situation en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous observons une augmentation des attaques de colons contre les Palestiniens et des tueries par les forces de défense israéliennes de civils palestiniens, y compris des enfants. Malheureusement, les attaques de colons sont devenues une caractéristique de l'occupation, et le Canada ne dit presque jamais rien à leur sujet.

L'augmentation des attaques de colons est-elle un facteur qui explique la lenteur des départs assistés de Canadiens en Cisjordanie, et sinon, pourriez-vous m'expliquer la différence de rapidité entre les départs assistés d'Israël et ceux de la Cisjordanie?

Mme Julie Sunday: Nous avons agi rapidement sur tous les fronts à cet égard à mesure que le conflit s'est aggravé. Nous avons vu nos chiffres augmenter en Israël pour ce qui est du nombre de personnes ayant besoin d'aide et avons agi rapidement à ce sujet. Nous sommes également intervenus très rapidement afin de pouvoir aider des gens en Cisjordanie et à Gaza.

Dans le cas de la Cisjordanie, cela a pris un peu plus de temps parce que c'était un environnement plus complexe pour ce qui est de soutenir les gens. Cela dit, le Canada a été le premier pays du Groupe des cinq à aider les départs de la Cisjordanie...

Mme Heather McPherson: Pouvez-vous simplement me donner un peu plus de renseignements quant à la raison pour laquelle c'est compliqué? C'est ce que je veux savoir. Quelles sont ces complications?

Mme Julie Sunday: Il y a de nombreuses complications, dans la mesure où... Ramallah est une partie de la Cisjordanie, et nous avons certainement agi rapidement. Le premier autobus de Canadiens avec aussi quelques Australiens à partir de Ramallah a été celui de personnes qui se trouvaient dans cette région parce que nous avons pu agir très rapidement.

Il y a des Canadiens partout en Cisjordanie, alors nous nous efforçons de les soutenir, mais il y a des défis à relever en raison des points de contrôle et d'autres problèmes. Nous travaillons en étroite collaboration avec un groupe appelé COGAT, qui assure la coordination des activités gouvernementales dans les territoires. C'est un groupe israélien, parce que nous devons nous assurer de l'avertir de nos mouvements pour qu'il puisse nous aider. Bien sûr, il assure la liaison avec l'armée de défense d'Israël.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos collègues des Nations unies qui sont responsables de la sécurité. Nous entretenons avec eux de très bonnes relations. Ils sont sur le terrain. Nous échangeons constamment des renseignements afin de pouvoir nous assurer que les Canadiens peuvent se déplacer efficacement en Cisjordanie. Nous avons transporté des gens de Bethléem jusqu'à la frontière avec la Jordanie, où notre mission accueille les gens.

Une complexité supplémentaire dans le cas de la Cisjordanie est que nous avons également des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada qui nous accompagnent sur place à Ramallah et sont donc en mesure de procéder aux approbations des membres de la famille. Cela peut prendre un peu plus de temps, mais nous l'avons fait très rapidement. Nous avons été en mesure de déplacer même des familles mixtes de l'autre côté de la frontière avec la Jordanie, et c'est quelque chose de formidable. Dès les premiers jours, nous avons dû faire nos devoirs pour nous assurer d'agir en toute sécurité sans créer de problèmes pour les gens. Nous voulons veiller à leur sécurité pour toute la durée de ce déplacement, qui était et demeure fort complexe.

Nous le comprenons maintenant très bien, et c'est pourquoi nos alliés nous demandent des conseils sur la façon de le faire.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant au député Chong pour cinq minutes.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins de comparaître.

J'ai une question pour Mme Flanagan Whalen.

Merci d'avoir pris le temps de témoigner.

Vous avez dit plusieurs fois que le gouvernement du Canada exhorte toutes les parties à respecter le droit international humanitaire — autrement dit, les lois entourant les conflits armés. Dans cette optique, diriez-vous que l'une ou l'autre des parties à la guerre — autrement dit, le Hamas, l'armée de défense israélienne et d'autres — ont violé le droit international humanitaire?

• (1210)

Mme Ann Flanagan Whalen: Je ne suis pas en mesure de porter ce jugement.

Nous observons une situation qui change rapidement sur le terrain. Nous encourageons toutes les parties à faire ce qu'elles doivent faire en vertu du droit international humanitaire pour respecter les lois sur les conflits et assurer la protection des civils.

L'hon. Michael Chong: Je vous remercie.

Le gouvernement du Canada réclame-t-il un cessez-le-feu?

Mme Ann Flanagan Whalen: Le gouvernement du Canada n'a pas réclamé de cessez-le-feu à proprement parler. Le gouvernement du Canada a encouragé les parties au conflit à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à garantir un accès humanitaire, en particulier à Gaza, malgré les conditions désespérées là-bas.

L'hon. Michael Chong: Merci.

Le gouvernement a dit que l'État d'Israël a le droit de se défendre dans les limites des lois sur les conflits armés.

Le gouvernement admet-il que le droit d'un État partie de se défendre comprend le droit d'un État de poursuivre la guerre au moment de son choix; autrement dit, de décider à quel moment les actions militaires commenceront, à quel moment elles se termineront et s'il y aura un cessez-le-feu?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous avons mentionné que le gouvernement d'Israël doit respecter les règles de guerre et du droit international. Ce sont des questions auxquelles il faut répondre. Il y a des questions concernant la stratégie militaire que le gouvernement d'Israël adoptera lui-même, mais nous sommes certains que celle-ci fera l'objet d'une surveillance étroite de l'extérieur.

Nous rappellerons également à Israël qu'il doit y avoir un lendemain à tout cela. Il doit y avoir un plan pour ce qui vient ensuite. Nous voulons nous engager sur la voie d'une paix durable, et nous devons réfléchir à ce à quoi ressemblera le lendemain.

L'hon. Michael Chong: Le gouvernement admet que le droit d'un État partie de se défendre en vertu des lois régissant les conflits armés comprend le droit d'un État partie à poursuivre une guerre — à commencer une guerre, à mettre fin à une guerre — dans les paramètres du droit international humanitaire et des lois sur les conflits armés, au rythme et au moment de son choix.

Le gouvernement convient-il que cela figure dans le droit inhérent prévu à l'article 51, je crois, de la Charte des Nations unies et dans les paramètres du droit international humanitaire?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous avons insisté sur ces paramètres du droit international humanitaire et du droit international. C'est ce que nous avons répété: ils doivent agir dans le contexte des paramètres qui sont établis.

L'hon. Michael Chong: Je vous remercie.

La ministre des Affaires étrangères a dit que l'explosion à l'hôpital de Gaza était « illégale ». Autrement dit, elle était contraire au droit international. Qu'entendait par cela le gouvernement du Canada?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je suis désolée, mais je ne suis pas au courant de cette déclaration. Je sais qu'il y a une déclaration...

L'hon. Michael Chong: Elle a dit très publiquement sur Twitter, sur X, que l'explosion à l'hôpital de Gaza était « illégale ». Qu'entendait par cela le gouvernement du Canada?

Mme Ann Flanagan Whalen: La déclaration la plus récente du gouvernement du Canada à ce sujet, faite ce samedi par les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale, indiquait que l'évaluation que nous avons faite, avec un degré élevé de certitude, donne à penser que cela provenait du côté palestinien.

L'hon. Michael Chong: Oui, j'ai lu cela. Je pense que la déclaration disait que c'était le résultat d'une roquette lancée depuis Gaza, ce qui donnerait à penser qu'elle a été lancée par un groupe terroriste à l'intérieur de Gaza. Cela, combiné au mot « illégal », laisserait entendre que le gouvernement du Canada a évalué que le tir de roquette était délibéré et non pas proportionné. En toute logique, c'est ce que ces deux déclarations ensemble nous amèneraient à conclure. C'est pourquoi j'ai demandé ce que le gouvernement du Canada entendait lorsqu'il a dit que l'explosion à l'hôpital de Gaza était illégale.

Mme Ann Flanagan Whalen: Les événements se bousculent très rapidement, et il est important pour nous de pouvoir faire un pas de recul et de prendre une pause, d'examiner les preuves...

L'hon. Michael Chong: D'accord, mais je me demande, à la lumière de tout cela, si le ministère ou la ministre publiera une clarification de son affirmation selon laquelle l'explosion à l'hôpital de Gaza était illégale.

• (1215)

Mme Ann Flanagan Whalen: La déclaration publiée samedi indique ce qui, selon nous, s'est produit avec un degré élevé de certitude, à la lumière des renseignements que nous avons vus, en fonction de notre analyse de la zone de la déflagration et de ce que nous pouvons voir.

Je pense qu'il s'agit de la déclaration la plus définitive que nous avons faite jusqu'ici par rapport à ce qui s'est passé là-bas, selon nous, et je pense que cela doit être considéré comme l'explication la plus définitive de la position du gouvernement par rapport à ce...

L'hon. Michael Chong: Eh bien, je pense qu'il y a beaucoup de confusion en raison de la déclaration antérieure.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Chong, je crains que vous ayez dépassé votre temps.

Nous allons maintenant passer au député Oliphant pour cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vis moi-même beaucoup d'émotions par rapport à cette question. Je vous remercie de votre professionnalisme.

Il y a trois choses que j'aimerais accomplir.

La première est remercier les représentants. Comme la plupart des gens le savent, j'ai joué un rôle actif dans le rapatriement durant la COVID, et nous avons tiré beaucoup de leçons de cette expérience. Vous avez agi avec brio. En notre nom, ou du moins en mon nom, je tiens à vous remercier publiquement du leadership incroyablement dont vous avez fait preuve pour aider non seulement les Canadiens, mais aussi le monde entier. Merci, madame Sunday et merci à votre équipe, tout particulièrement. Je sais que vous avez recruté des centaines de personnes d'autres secteurs du ministère et qu'elles n'ont pas dormi. J'ai pris deux jours de congé cette fin de semaine et je n'ai pas regardé les nouvelles, parce que j'avais besoin d'une pause. Vous n'avez pas de pause.

Je tiens également à remercier les équipes diplomatiques à Ramallah et à Tel-Aviv, ainsi qu'en Jordanie, en Égypte et ailleurs, de leur professionnalisme dans ce qui est peut-être la pire crise que nous ayons connue depuis le 11 septembre, probablement. C'est une catastrophe. Merci.

La deuxième chose sur laquelle je veux mettre l'accent, ce sont vos commentaires sur l'Iran, madame Flanagan.

Il me semble que cet État voyou est entouré d'une bande qui participe peut-être à cette affaire, que ce soit directement avec le Hamas — ce qui me semble être le cas, mais je ne le sais pas — ou avec le Hezbollah et qui cause peut-être de l'instabilité au Liban, ce que nous surveillons de très près, ou avec des actions au Yémen, en Irak et en Syrie.

Pouvez-vous fournir au Comité des renseignements sur ce que nous observons? Je ne veux pas que vous parliez de façon hypothétique. Que savons-nous? Il me semble que, une fois de plus, cela renforce nos inquiétudes à propos de l'Iran.

Mme Ann Flanagan Whalen: En effet, le contexte régional est extrêmement complexe. Je pense que, avec nos partenaires étrangers, nous travaillons très dur sur des questions liées à la désescalade dans cette région.

Nous n'avons pas de preuves que l'Iran a été directement mêlé aux attaques terroristes du 7 octobre. Cela dit, nous demeurons très préoccupés par les actions déstabilisantes de l'Iran dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient, et nous observons la situation de très près.

Cette situation fragile à la frontière avec le Liban est tout particulièrement préoccupante. Nous savons qu'Israël et le Hezbollah échangent des tirs depuis les dernières semaines et qu'il y a eu un nombre limité de victimes de part et d'autre. Je pense que les deux parties sont bien conscientes de ce que l'escalade pourrait signifier. Certes, nous demeurons en étroite collaboration avec le gouvernement d'Israël afin de comprendre sa perspective sur la question. Un grand nombre de citoyens canadiens au Liban sont extrêmement préoccupés par la situation là-bas, de toute évidence.

Nous devons être en mesure de planifier adéquatement tout ce qui pourrait en découler, mis à part nos préoccupations plus générales en matière de stabilité et de sécurité.

L'hon. Robert Oliphant: Merci.

Je vais vous interrompre, parce que j'aimerais dire une troisième chose.

Je me sens un peu naïf, mais il y a un mois, j'étais aux Nations unies pour parler du « lendemain » et j'envisageais d'encourager une solution de paix et de justice à deux États, afin que les Palestiniens et les Israéliens puissent vivre côte à côte. Cela avait été élaboré en collaboration avec l'Union européenne, les États du Golfe, l'Arabie saoudite et un certain nombre de pays. Je me sens naïf aujourd'hui, car aucun d'entre nous n'avait prévu ce gâchis.

De toute évidence, les Canadiens veulent la paix et la justice pour les Palestiniens et les Israéliens. Avez-vous des réflexions sur le lendemain? Comment pouvons-nous positionner le Canada...?

Nous avons déjà réglé des crises dans le passé. Je ne dis pas que nous pouvons le faire dans ce cas-ci. Y a-t-il un rôle que le Canada peut jouer pour cette prochaine phase?

• (1220)

Mme Ann Flanagan Whalen: Merci.

Il est certain que nous souhaitons participer à ces conversations quant à la façon dont nous pouvons favoriser une solution à deux États. Le Canada a participé activement au processus de paix au Moyen-Orient au fil des ans. Nous avons acquis une excellente réputation et une excellente expertise sur certaines des questions relatives au statut final entre Israéliens et Palestiniens, y compris le dossier des réfugiés et Jérusalem. Nous avons parlé ouvertement des colonies et de toute une série d'autres questions qui constituent des obstacles à la paix entre les deux parties.

Nous voulons être présents. Nous voulons nous rendre utiles. Nous participons maintenant à des conversations afin de mieux comprendre. Je dirais que c'est très prématuré à ce stade-ci d'examiner de manière détaillée ce à quoi pourrait ressembler le lendemain. La situation est très tendue de part et d'autre et elle est en cours, comme nous le savons tous, mais nous voulons participer à ces conversations, et cela signifie dès maintenant que nous devons nous assurer de comprendre les préoccupations de chaque partie et la participation constructive que les autres acteurs de la région peuvent avoir, parce que la normalisation doit en fin de compte faire partie de tout cela aussi. Israël a besoin d'être en sécurité dans sa région.

Le président: Merci.

Nous passons ensuite au député Hoback. Vous avez cinq minutes.

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à me joindre à M. Oliphant pour remercier le ministre et les représentants de tout le travail qu'ils ont fait au cours des dernières semaines et de tout le travail qu'ils feront à l'avenir. Nous sommes très reconnaissants de vos efforts et de votre préoccupation pour les Canadiens à l'étranger, de la façon dont vous vous occupez d'eux en les ramenant à la maison ou, à tout le moins, en les mettant en lieu sûr. Nous savons que cela pourrait être encore plus difficile dans l'avenir, et nous voulons simplement vous remercier de ce travail.

Cela m'amène à ma prochaine question. Nous voyons la situation au Liban, et je veux examiner l'aspect purement humanitaire. Il y a un moment et un lieu pour juger qui a raison et qui a tort, ce qui a été bien fait et ce qui a été mal fait. En ce moment même, des familles sont déchirées. Des enfants sont tués. Que pouvons-nous faire pour y remédier?

Je comprends la situation unique à Gaza, avec les restrictions que cela suppose, mais au Liban, y a-t-il des choses que nous pourrions faire de manière proactive pour nous assurer que, si la situation s'aggrave, nous aurons des fournitures sur le terrain et serons en mesure de répondre aux besoins humanitaires dans cette région-là et à ce moment-là?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je pense que, en ce moment, en ce qui concerne les préparatifs, nous focalisons principalement sur mon collègue, qui examine la situation des Canadiens dans la région et la façon de répondre à leurs besoins s'il devait y avoir une escalade dans la région.

Cela dit, nous entretenons des relations de longue date avec le Liban. Nous avons une stratégie au Moyen-Orient qui est en vigueur depuis les dernières années, et nous fournissons beaucoup d'aide au développement.

Le Liban se trouve dans un état de crise économique et politique depuis des années. Avant ce conflit, la situation n'était pas prometteuse; après toute escalade, elle serait pire. Je ne vais pas entrer dans ces hypothèses, mais je suis assez certaine que, au consulat, on examine attentivement notre orientation actuelle. Nous planifions en conséquence et nous continuons de recueillir nos analyses, notre information et nos renseignements pour mieux comprendre les circonstances sur le terrain et la façon dont nous pourrions intervenir en cas d'escalade.

M. Randy Hoback: Ne serait-il pas logique de commencer à constituer des réserves d'aide médicale et d'aliments de base dans certaines de ces régions, en prévoyant simplement que le pire pourrait se produire?

Mme Ann Flanagan Whalen: Ce n'est pas une conversation que nous avons eue à l'heure actuelle, mais je transmettrai assurément vos commentaires à notre équipe, et nous...

M. Randy Hoback: Le gouvernement n'a donc pas envisagé les scénarios si nous voyons une escalade et imaginé ce que nous pouvons faire pour être proactifs afin de compenser les dommages causés aux civils ou les pertes de civils?

Mme Julie Sunday: À l'heure actuelle, de toute évidence, nous mettons l'accent sur la communication d'information aux Canadiens qui se trouvent au Liban ainsi qu'aux résidents permanents et aux membres de leur famille. Ils sont nombreux. Nos meilleurs conseils, bien sûr, sont toujours de respecter notre avis aux voyageurs, qui dit aux gens de partir...

M. Randy Hoback: Madame Sunday, je vais vous interrompre. Vous avez dit qu'il y a un numéro de téléphone que les Canadiens peuvent composer pour s'inscrire. Connaissez-vous le numéro par cœur? Si oui, pouvez-vous nous le donner? Nous avons ici quelques journalistes qui peuvent...

Mme Julie Sunday: Pour le Liban, je peux vous dire que 16 700 Canadiens sont inscrits à notre liste d'Inscription des Canadiens à l'étranger, donc...

M. Randy Hoback: D'accord.

Lorsque la guerre contre l'Ukraine a eu lieu, la communauté ukrainienne ici a été en mesure de faire parvenir des couvertures, de l'aide alimentaire et de l'aide médicale en Ukraine. Est-ce que quelque chose a été coordonné au Canada pour aider les familles à envoyer de l'aide en Israël, à Gaza?

Je crois savoir que Gaza a ses propres problèmes aujourd'hui, mais dans deux semaines, le scénario pourrait être différent. Que faisons-nous pour aider les gens afin qu'ils puissent, à tout le moins, sentir qu'ils contribuent à aider des gens? Nous voyons des manifestants, et ils sont frustrés parce qu'ils ont l'impression de ne rien pouvoir faire pour aider leur famille. Sommes-nous en train de mettre sur pied un programme? Avez-vous examiné cela?

• (1225)

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous avons certainement publié nos renseignements sur l'aide humanitaire fournie par le Canada, les 60 millions de dollars à ce jour. Il y aura d'autres appels, et il y a certainement...

M. Randy Hoback: Mais il n'y a rien qui permette aux civils de participer. Il n'y a pas d'orientation pour dire que si vous donnez de l'argent à la Croix-Rouge, disons, faute d'un meilleur nom... Y a-t-il quelque chose qui permettrait au gouvernement d'égaliser la contribution d'aide aux civils? Les familles et les enfants sont les personnes à qui je pense en ce moment. Je veux m'assurer qu'ils sont le plus en sécurité possible et qu'ils seront réunis à un moment donné.

Encore une fois, si nous regardons proactivement vers l'avenir, un jour, les gens à Gaza retourneront dans une région qui a été totalement dévastée par les bombes, qui ne possède rien. Quel processus pouvons-nous mettre en place pour les aider à simplement gagner leur vie, à simplement survivre? Sommes-nous en train d'examiner proactivement quoi que ce soit là-bas?

Mme Ann Flanagan Whalen: Vous avez posé quelques questions.

M. Randy Hoback: Oui.

Mme Ann Flanagan Whalen: En ce qui concerne l'aide apportée par les Canadiens, nous savons bien que les Canadiens contribuent par l'intermédiaire de la Croix-Rouge et d'autres organismes qui ont lancé des appels à la solidarité. Nous savons que dans la communauté des parties prenantes juives au Canada, divers appels ont été lancés. J'ai vu un rapport ce matin indiquant que 100 millions de dollars d'aide ont été réunis par des Canadiens qui ressentent une affinité avec Israël.

Les Canadiens prennent ces décisions et commencent à agir. La question des fonds de contrepartie n'a pas encore été abordée, mais le Canada a certainement joué un rôle de premier plan en ce qui concerne les contributions gouvernementales pour s'assurer que l'aide parvient à ceux qui en ont le plus besoin, surtout à Gaza.

La question à plus long terme que vous soulevez concernant les moyens de subsistance est une question à l'égard de laquelle nous nous sommes fortement investis dans les territoires palestiniens. Nous travaillons avec des partenaires de confiance sur des projets liés aux moyens de subsistance, y compris pour les femmes en particulier. Nous sommes fortement investis dans cette démarche, et je prévois que nous continuerons de le faire. Le Canada fournit chaque année un solide soutien au développement aux Palestiniens, d'un montant de 55 millions de dollars, ce qui représente le budget avec lequel nous travaillons habituellement chaque année.

Mis à part cette crise immédiate et la catastrophe immédiate à laquelle nous essayons de faire face en ce moment, nous avons un engagement à long terme pour travailler avec les Palestiniens, y compris sur des questions liées aux moyens de subsistance et aux possibilités économiques.

M. Randy Hoback: Je présume que mon temps est écoulé, mais si le président veut bien me laisser continuer, je vais continuer.

Le président: Je crains que votre temps ne soit écoulé.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Nous passons maintenant à M. Alghabra. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Omar Alghabra (Mississauga-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour aux représentants du ministère.

Je tiens également à exprimer ma gratitude personnelle à tous ceux qui sont ici et à tous ceux, qui, à leur bureau, travaillent avec diligence, 24 heures sur 24, afin d'aider les Canadiens dans le besoin et de déterminer ce que le Canada peut faire de mieux pour assurer la paix et la stabilité dans la région.

Je vais commencer par une question qui m'intéresse. Dans les remarques liminaires, j'ai entendu à plusieurs reprises des références à « la Cisjordanie » et à « Gaza ». Ne les appelons-nous plus « territoires palestiniens »?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous avons séparé la façon dont nous parlons de la Cisjordanie et de Gaza parce que les situations sont très différentes dans le conflit immédiat. Mon collègue parlait, par exemple, de l'évacuation des Canadiens de Cisjordanie, où les circonstances diffèrent sensiblement de celles de Gaza, mais nous ne faisons pas, en tant qu'entité politique, de distinction entre la Cisjordanie et Gaza en tant que territoires palestiniens.

L'hon. Omar Alghabra: C'est une question qu'on m'a posée. Il n'y a aucune répugnance à les qualifier de « territoires palestiniens ».

Mme Ann Flanagan Whalen: Non.

L'hon. Omar Alghabra: Merci.

D'après les nombreuses questions posées par les membres du Comité aujourd'hui vous avez senti que les Canadiens ont été, à juste titre, choqués et secoués par l'attaque terroriste du 7 octobre contre des civils en Israël. Les Canadiens ont convenu d'être solidaires avec ceux qui ont été touchés, ainsi qu'avec Israël et ceux qui ont souffert de cette attaque.

Aujourd'hui, quelques semaines plus tard, les Canadiens sont également horrifiés par l'ampleur des pertes civiles à Gaza. Vous avez évoqué à plusieurs reprises les règles de la guerre et le droit international. Je crois comprendre que vous ou les responsables canadiens êtes incapables de déterminer quelles violations, le cas échéant, ont eu lieu. Qui est l'arbitre? Qui est l'arbitre lorsque le droit international est violé?

• (1230)

Mme Ann Flanagan Whalen: À l'heure actuelle, comme je l'ai dit, je ne suis pas en mesure de déterminer si des violations du droit international auraient eu lieu. Nous devons examiner la voie politique à suivre dans ce domaine et, en fin de compte, en tant que communauté internationale, réfléchir aux domaines dans lesquels la responsabilité doit être mise de l'avant.

Il existe des institutions internationales de justice, et on nous a demandé à plusieurs reprises si elles étaient applicables aux affaires israéliennes et palestiniennes. Bien que nous soyons de fervents partisans de la Cour internationale de Justice en tant qu'organisme principal de l'institution juridique des Nations unies, nous avons estimé qu'elle n'était pas un lieu approprié pour trancher des questions entre Israéliens et Palestiniens, qui relèvent plutôt du processus de paix. Jusqu'à présent, cet aspect a été au centre de notre réflexion juridique internationale autour de ce conflit.

Évidemment, le conflit soulève de nouvelles questions, et ce sont celles-là que nous n'avons pas encore abordées.

L'hon. Omar Alghabra: Je pense que c'est une question raisonnable que posent les Canadiens, et je pense qu'il est juste de s'attendre à une réponse quant à savoir vers qui le Canada se tournera comme arbitre ou juge de cette question.

Comme dernière question, pouvez-vous nous donner une évaluation de la situation actuelle en Cisjordanie du point de vue de la sécurité ou du bien-être des Canadiens et d'une escalade potentielle là-bas?

Mme Julie Sunday: Merci. Je vais répondre à la question.

Nous sommes très préoccupés par la situation de la sécurité en Cisjordanie. Nous la surveillons très attentivement. C'est en partie la raison pour laquelle nous travaillons en réseau si étroit avec nos partenaires du Groupe des cinq là-bas, ainsi qu'avec l'ONU et d'autres instances, pour comprendre ce qui se passe et là où il y a des risques. C'est aussi pour cette raison que nous facilitons les déplacements des Canadiens afin qu'ils puissent sortir, parce que nous sommes préoccupés par l'augmentation du nombre de points de contrôle et par une surveillance accrue aux points de contrôle. Les Canadiens nous ont dit qu'ils étaient eux-mêmes inquiets à l'idée de franchir ces points de contrôle et qu'ils se sentaient plus en sécurité grâce à notre aide et à notre présence à leurs côtés.

Les tensions sont très fortes. Nous continuerons de surveiller la situation. Certains jours sont plus simples que d'autres. Nous apprenons. Chaque fois que nous sommes présents, nous renforçons la manière dont nous atténuons nos propres risques.

Encore une fois, nous avons envoyé un certain nombre de représentants de notre Équipe permanente de déploiement rapide à Ramallah, expressément pour évaluer la situation en matière de sécurité et garantir que nous respectons le devoir de diligence envers notre personnel et que nous sommes en mesure de continuer à soutenir les Canadiens, les membres de leur famille et les résidents per-

manents afin qu'ils puissent sortir du pays, s'ils ont besoin de notre aide.

Ça bouge tout le temps. Sommes-nous inquiets que la situation puisse se détériorer? Absolument. C'est pourquoi nous profitons dès maintenant de chaque occasion pour être souples et apporter notre aide. Nous avons dit très clairement dans notre message que, si les Canadiens ont besoin de notre aide, nous voulons qu'ils prennent contact avec nous maintenant.

Le président: Merci, madame Sunday.

Nous passons ensuite à M. Garon. Vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Merci, monsieur le président.

La ministre des Affaires étrangères vient tout juste d'annoncer que le Canada n'allait pas appuyer l'idée d'un cessez-le-feu.

Madame Flanagan Whalen, au cours de votre témoignage, vous avez dit qu'il y avait d'énormes difficultés d'ordre technique pour ce qui est d'acheminer l'aide humanitaire. Il s'agit d'un fait reconnu, et vous l'avez bien dit à mon collègue M. Zuberi. Ce que demande M. Guterres, de l'ONU, c'est un cessez-le-feu humanitaire.

Le Canada appuie traditionnellement l'ONU. Le fait que le Canada ne réponde pas à cette demande de M. Guterres est-il, en soi, une position diplomatique contre l'arrivée de l'aide humanitaire?

• (1235)

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous sommes certainement conscients des difficultés extraordinaires que pose l'accès de l'aide à Gaza, et nous devons continuer de travailler avec les parties pour pouvoir nous assurer qu'elle arrive. Cela a été un défi. Il y a un conflit en cours, comme vous l'avez noté, mais nous devons essayer de trouver un moyen de garantir que cette aide puisse arriver. Des discussions sont en cours avec les parties dans le but de garantir que nous pouvons obtenir cette aide et faire en sorte...

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Permettez-moi de vous interrompre, car mon temps de parole est limité.

J'aimerais savoir ce que fait le Canada, concrètement, pour s'assurer que l'actuel couloir humanitaire n'est pas soumis à des bombardements. J'insiste sur le mot « concrètement ».

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Concrètement, nous parlons à nos partenaires de la région. Nous parlons au gouvernement israélien. Nous parlons au gouvernement égyptien. Nous parlons à d'autres personnes qui traitent avec les autorités de Gaza, avec lesquelles nous ne parlons pas directement. Nous exprimons clairement notre espoir que les civils soient protégés et qu'ils aient accès à une aide humanitaire indispensable. Nous faisons cela continuellement.

[Français]

M. Jean-Denis Garon: Le refus du Canada d'appuyer le cessez-le-feu humanitaire donne-t-il suite à ces discussions que nous tenons avec les gouvernements dans la région?

[Traduction]

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous avons des conversations avec ces gouvernements et nous y abordons les problèmes liés à l'accès humanitaire. Nous exprimons clairement nos attentes selon lesquelles les biens humanitaires doivent être acheminés et que cela doit faire partie du processus. Ce sont des discussions en cours avec toutes les autorités compétentes de la région.

Nous entretenons de bonnes relations avec chacune de ces autorités. Je pense que le fait que la ministre des Affaires étrangères et le ministre du Développement international aient été présents au Caire cette fin de semaine lors du sommet était une bonne chose. Le ministre du Développement international a pu s'adresser, au-delà des gouvernements, à un ensemble de partenaires internationaux, les organisations internationales, pour mieux comprendre leurs défis et leur demander comment le Canada pourrait être utile.

Certains de ces partenaires nous ont dit que le simple fait que le Canada se lève, les rencontre, parle publiquement de ses réunions avec eux et déclare publiquement du don très important que nous faisons leur est extrêmement utile.

Le président: Merci.

Nous passons ensuite à Mme McPherson. Vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Heather McPherson: Merci, monsieur le président.

Encore merci de votre témoignage.

Ce matin, la Coalition humanitaire a déclaré avoir demandé des fonds de contrepartie. En tant que néo-démocrate, je tiens à exprimer que nous appuierons fermement cette demande et que nous espérons que le gouvernement prendra des mesures pour mettre cela en place.

Ce que je veux savoir maintenant, ce sont les ventes de produits militaires, de biens militaires qui sont destinés à Israël chaque année.

Le Canada exporte environ 22 millions de dollars de produits militaires chaque année. Nous réclamons depuis longtemps l'interdiction de ces ventes d'armes à Israël tant que l'occupation se poursuit. Le Canada est également signataire du Traité sur le commerce des armes. Cela nécessite évidemment que les États signataires tiennent compte les droits de la personne dans leurs transactions d'armes.

Vérifiez-vous si certains de ces biens ou technologies militaires vendus à Israël sont utilisés dans la guerre à Gaza? De plus, comment le Canada peut-il se conformer au Traité sur le commerce des armes alors qu'il continue actuellement d'exporter des armes vers Israël?

Merci.

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous disposons d'un solide système de contrôle des exportations, dans lequel le respect des droits de la personne est inscrit. Nous sommes tenus d'examiner les marchandises conçues à des fins militaires, de les évaluer au cas par cas dans ce cadre et de les comparer aux critères du Traité sur le commerce des armes qui sont enchâssés dans notre Loi sur les licences d'exportation et d'importation.

Les licences pour les marchandises contrôlées ne sont pas délivrées si nous estimons qu'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre ou faciliter une violation grave du droit international en matière de droits de la personne. Jusqu'à présent, cette ques-

tion ne s'est pas posée dans le conflit. Je peux le dire avec une certaine certitude.

Mme Heather McPherson: Juste pour clarifier les choses, cela signifie que, d'après ce que vous comprenez, aucune arme canadienne n'est utilisée dans le conflit actuel.

Mme Ann Flanagan Whalen: Je n'ai vu aucune demande d'expédition de produits militaires.

• (1240)

Mme Heather McPherson: Qu'en est-il de ceux qui ont déjà été expédiés? Avons-nous un moyen de savoir si des armes canadiennes ont été utilisées dans ce conflit?

Mme Ann Flanagan Whalen: Nous assurons le suivi des marchandises que nous expédions. Nous effectuons l'évaluation au moment où elles sont exportées pour nous assurer que cela s'effectue dans le respect des conditions de notre propre législation ainsi que du Traité sur le commerce des armes. Voilà où nous en sommes actuellement.

Je n'ai aucune information sur quoi que ce soit qui entre actuellement à Gaza, mais il est certain que tout ce qui serait demandé pour entrer à Gaza maintenant serait examiné par rapport aux critères afin que l'on puisse déterminer s'il pourrait y avoir un risque de violation de nos obligations...

Mme Heather McPherson: Pourriez-vous fournir ultérieurement au Comité des renseignements indiquant si les armes qui ont déjà été envoyées — non pas les armes qui sont actuellement envoyées, mais celles qui ont déjà été envoyées — ont été utilisées dans la guerre?

Le président: Merci, madame McPherson.

Nous allons maintenant passer à M. Chong pour cinq minutes.

L'hon. Michael Chong: Merci, monsieur le président.

J'ai quelques questions au sujet de certains aspects de votre témoignage dans votre déclaration préliminaire.

Je note que vous avez déclaré dans vos remarques liminaires que le Hamas avait tué plus de 1 300 Israéliens. Nous savons d'où viennent ces données. Elles viennent des Forces de défense israéliennes et de l'État d'Israël.

Plus tard, dans vos remarques liminaires, vous avez déclaré, en référence aux civils palestiniens qui ont été tués à Gaza, que des renseignements faisaient état de 4 000 morts. D'où viennent ces rapports?

Mme Ann Flanagan Whalen: Il existe diverses sources concernant les décès de Palestiniens. Il s'agit notamment du ministère local de la Santé, ainsi que d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales.

La raison...

L'hon. Michael Chong: Le ministère considère-t-il que les rapports de l'État d'Israël et des Forces de défense israéliennes ont autant de véracité que les rapports du ministère de la Santé à Gaza?

Mme Ann Flanagan Whalen: Les rapports en provenance d'Israël sont plus cohérents. Nous faisons confiance aux rapports d'Israël. De nombreux chiffres ont été avancés du côté palestinien. Il nous est donc beaucoup plus difficile de déterminer quels seraient les chiffres précis.

Cependant, une vie est une vie, et nous sommes certainement préoccupés par les souffrances endurées du côté palestinien. Nous savons qu'il y a des décès, évidemment. Il est cependant un peu plus difficile d'avoir une idée exacte des chiffres précis, car nous disposons d'une fourchette donnée.

Nous reconnaissons également qu'il y a une guerre de l'information en cours et que les chiffres publiés incluent souvent l'idée de faire valoir un point publiquement.

L'hon. Michael Chong: Le ministère reconnaît-il qu'il existe une différence entre l'information fournie par un État démocratique libéral et celle fournie par un ministère contrôlé par une entité répertoriée par le gouvernement du Canada comme un groupe terroriste selon le Code criminel du Canada?

Mme Ann Flanagan Whalen: Comme je l'ai indiqué, nous recevons des chiffres cohérents de la part de l'État d'Israël. Nous faisons confiance à ces chiffres. Nous avons vu, par l'entremise des médias et d'autres sources en Israël également, tous les éléments qui le démontrent.

Du côté palestinien, nous obtenons ces chiffres du ministère de la Santé. D'après notre expérience, les chiffres du ministère de la Santé sont en général passablement plus élevés que ceux que nous obtenons d'autres sources du côté palestinien.

L'hon. Michael Chong: D'accord. Merci.

J'aimerais changer un peu de sujet et parler des évacuations.

Nous nous souvenons tous de la façon dont des centaines de milliers de Canadiens se sont retrouvés coincés dans une situation d'urgence à l'étranger pendant la pandémie. Si je me souviens bien, la politique du gouvernement du Canada à l'époque était que les Canadiens devaient payer eux-mêmes leur retour au Canada. Le gouvernement offrait des prêts d'urgence, mais il était prévu que ces prêts seraient intégralement remboursés.

Récemment, le gouvernement a évacué un certain nombre de Canadiens de Tel-Aviv vers Athènes. Qui était responsable du paiement de ce transit?

Mme Julie Sunday: En ce qui concerne notre politique en matière d'évacuation, lorsque nous sommes confrontés à une situation de crise, notre objectif est d'amener les gens vers un pays sûr...

• (1245)

L'hon. Michael Chong: Entendu.

Mme Julie Sunday: ... donc, en ce qui concerne ce premier élément, le gouvernement du Canada en a assumé la responsabilité.

Dans ce cas-ci, cela s'est fait par l'intermédiaire des Forces armées canadiennes. Les personnes ont été évacuées vers Athènes. Elles sont tenues de payer leur voyage ultérieur au Canada et également de coordonner leur hébergement. Bien entendu, notre mission les accompagne dans l'accès aux hôtels, etc.

L'hon. Michael Chong: Alors, pourquoi cette apparente incohérence?

Au début d'une pandémie mondiale déclarée, de nombreux Canadiens se sont retrouvés coincés à l'étranger, et on leur a dit, sans équivoque, qu'ils devaient payer leurs propres vols. Dans de nombreux cas, les vols étaient très chers, car ils étaient effectués à la dernière minute. Les frontières se fermaient; il s'agissait d'une situation d'urgence: il fallait revenir dans les semaines qui ont suivi la déclaration d'une pandémie mondiale le 11 mars 2020. Cependant, dans d'autres cas, il n'est pas attendu des Canadiens qu'ils rem-

boursent le gouvernement du Canada. Il semble y avoir ici une certaine incohérence dans la politique du gouvernement.

Mme Julie Sunday: Je dirais, monsieur le président, que notre politique, appliquée aux scénarios de crise et de conflit, a été très cohérente. Dans le cas du Soudan, nous avons amené des gens à Nairobi et, à ce moment-là, pour poursuivre leur voyage, ils devaient prendre en charge ce voyage. Bien entendu, nous avons des fonds disponibles si quelqu'un a besoin d'un prêt pour pouvoir le faire. Nous avons ce qu'on appelle le Fonds d'assistance aux Canadiens en difficulté.

De plus, en Afghanistan...

L'hon. Michael Chong: Cela répond à ma question. Merci. C'est une bonne précision.

J'ai juste une petite question. Croyez-vous que le gouvernement devrait permettre...

Le président: Votre temps est écoulé, monsieur Chong.

L'hon. Michael Chong: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous allons passer à notre dernière question.

Madame Fry, vous disposez de cinq minutes pour la question restante.

L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins qui sont ici aujourd'hui et qui proviennent du ministère des Affaires étrangères, etc. Je tiens à vous remercier de votre capacité à répondre rapidement au problème et à être sur le terrain, comme toujours, en veillant à poser les bonnes questions et à aider les Canadiens.

Toutefois, je connais beaucoup de Canadiens qui avaient l'impression que, au début du conflit, ils ne pouvaient obtenir aucune réponse à partir du lien et du numéro de téléphone qui étaient là pour joindre les gens sur le terrain depuis le Canada. Je pense que vous avez dit que cela a été corrigé et que très peu de gens essaient d'appeler.

Je voulais vous poser des questions à ce sujet. Tout le monde nous a dit que le seul moyen d'acheminer l'aide humanitaire serait depuis Rafah. Comment se portent les relations israélo-égyptiennes? Je sais que Le Caire a eu une réunion cette fin de semaine. Y a-t-il des tensions dans les relations entre Israël et l'Égypte? Je sais que l'Égypte avait peur qu'il y ait des bombardements aux limites de Rafah et qu'elle ne voulait pas envoyer d'aide par ce couloir.

Que se passe-t-il? Est-ce une relation stable maintenant? Est-ce que tout le monde pense que Rafah sera ouverte à la circulation de l'aide humanitaire?

Mme Ann Flanagan Whalen: Je ne voudrais pas parler au nom du gouvernement égyptien ou du gouvernement israélien, mais je peux faire part de certaines observations au sujet de ce que nous constatons sur le terrain au Caire et à Tel-Aviv.

Il existe évidemment une paix entre l'Égypte et Israël. C'est l'un des voisins arabes avec lesquels Israël a conclu un accord de paix. Il s'agit d'une paix de longue date. Il y a une coopération. Des réseaux de coopération se sont construits au fil des années entre ces deux gouvernements.

Nous nous en félicitons, évidemment...

L'hon. Hedy Fry: Merci. Voilà une bonne réponse.

Je veux en savoir un peu plus sur le rôle que joue actuellement le Qatar.

Le Qatar évoque évidemment la libération des otages parmi ses priorités. Comment cela avance-t-il? Y a-t-il eu une libération d'otages? Est-ce que les choses avancent? Y a-t-il une ouverture de ce côté?

Le Qatar a également déclaré qu'il souhaitait voir une diminution de la violence et de l'escalade du conflit. Comment se dessine ce mouvement particulier?

Ce sont là les questions. Il s'agit des otages et du rôle du Qatar dans la réduction de la violence et l'escalade du conflit. Comment le Qatar joue-t-il ce rôle dans la région? Le Qatar est-il en train de devenir un diplomate régional efficace?

Mme Ann Flanagan Whalen: Pourquoi ne commencerais-je pas par le Qatar? Je vais ensuite m'adresser à ma collègue sur la question des otages.

Nous sommes très reconnaissants, en tant que gouvernement du Canada, du soutien vital du Qatar dans une série de crises différentes, notamment le rapatriement dû à la COVID-19 et l'évacuation des réfugiés afghans.

Le premier ministre, ainsi que la ministre Joly, ministre des Affaires étrangères, et le ministre du Développement international se sont entretenus avec leurs homologues qatariens au cours des dernières semaines pour échanger leurs points de vue sur le conflit et discuter des efforts de médiation du Qatar.

Nous avons publiquement félicité le Qatar pour ses efforts fructueux visant à obtenir la libération de deux otages américaines cette fin de semaine. C'était fort bienvenu. Nous saluons également les efforts continus du Qatar dans la région en vue d'obtenir la libération des otages détenus.

Il est juste de dire que nous partageons les préoccupations face à la situation humanitaire. Nous voulons maintenir ce dialogue. Nous convenons de la nécessité de protéger les civils en Israël et à Gaza.

• (1250)

Mme Julie Sunday: J'ajouterais rapidement que nous travaillons avec tous nos partenaires régionaux sur les deux fronts, qu'il s'agisse d'aider les Canadiens à quitter Gaza ou de régler le cas de nos deux Canadiens portés disparus.

Nous dialoguons intensivement, tant dans les capitales que sur le terrain, avec tous les pays qui jouent un rôle important dans ce domaine, comme Israël, bien sûr, et les États-Unis, et nous en discutons également avec des partenaires régionaux comme le Qatar.

L'hon. Hedy Fry: Merci. J'ai une dernière question, s'il vous plaît.

Constatez-vous une différence substantielle, de votre point de vue en tant que ministre des Affaires étrangères, entre les ailes politique, sociale et militaire du Hamas?

Mme Ann Flanagan Whalen: Le Hamas est une organisation terroriste inscrite au Canada. Nous ne faisons pas de distinction entre les ailes. Elles se renforcent mutuellement, et, comme je l'ai dit, le Hamas est une organisation figurant sur la liste des entités terroristes au Canada.

L'hon. Hedy Fry: Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, madame Fry.

Comme nous avons eu l'occasion de poser trois séries complètes de questions, et qu'il est 12 h 55, je tiens à remercier tous les représentants d'avoir aimablement comparu devant le Comité et d'avoir pris le temps de nous faire part de leurs réponses et de leur expertise.

De plus, au nom de tous les membres du Comité, je tiens à vous remercier de tout le travail incroyable que vous avez accompli au cours des deux dernières semaines dans des circonstances extrêmement difficiles. Merci beaucoup.

Avant de lever la séance, je tiens à rappeler à tous que nous devons approuver un budget qui a été envoyé à tout le monde.

Vous avez la parole, monsieur Chong.

L'hon. Michael Chong: Monsieur le président, je propose que nous adoptions le budget.

Le président: Est-ce unanime?

Des députés: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président: Très bien.

Allez-y, monsieur Chong.

L'hon. Michael Chong: Monsieur le président, pourriez-vous nous dire ce qui figurera sur l'avis de convocation de mercredi?

Le président: Nous commençons l'étude sur les aliments et les carburants, et lundi, nous entendrons enfin notre ambassadeur en Arménie.

L'hon. Michael Chong: Avez-vous dit notre ambassadeur en Arménie? Excellent.

Ces deux réunions seront-elles publiques?

Le président: Oui, c'est exact.

L'hon. Michael Chong: Savez-vous ce qui figurera sur l'avis de convocation de mercredi de la semaine prochaine?

Le président: Je voulais poser la question aux membres. Je suppose que vous souhaitez toujours entendre notre ambassadeur en Ukraine. Est-ce exact? Nous ferons cela pendant une heure.

L'hon. Michael Chong: Est-ce que cela sera également public?

Le président: Oui, c'est exact.

Vous avez la parole, monsieur Epp.

M. Dave Epp: Savons-nous qui est sur la liste des témoins pour mercredi et qui témoigne?

Le président: Nous n'avons pas encore reçu la réponse de tout le monde, me dit-on.

L'hon. Michael Chong: Il serait utile d'avoir l'avis de convocation plusieurs jours à l'avance afin que nous puissions nous préparer.

Le président: Très bien.

L'hon. Michael Chong: Merci, monsieur le président, je l'apprécie.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>